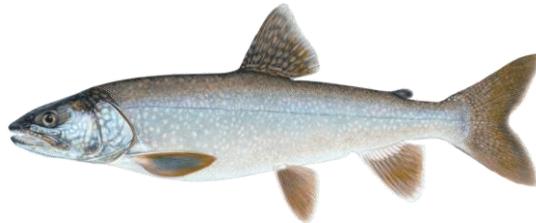


Zone de gestion des pêches 10

Touladi



Dans la zone de gestion des pêches (ZGP) 10, le touladi est le poisson de sport le plus ciblé par les pêcheurs à la ligne récréatifs en hiver et la quatrième espèce la plus ciblée en été. La ZGP 10 a la plus grande abondance de lacs à touladi de toutes les ZGP de la province. La gestion du touladi est une priorité élevée.

Aucune modification n'est proposée au règlement relatif au touladi dans la ZGP 10.

Le ministère propose de conserver le règlement actuel sur le touladi de la ZGP 10, qui est entré en vigueur en 2010. Les règlements actuels sur le touladi dans toute la zone sont les suivants :

- Saison : Du 1^{er} janvier à la fête du Travail
- Limite : Permis de pêche sportive -2; pas plus de 1 spécimen de plus de 40 cm, et permis de pêche écologique -1

Motif du maintien du règlement sur le touladi

En 2010, le ministère, en partenariat avec le conseil consultatif de la ZGP 10, a élaboré des objectifs et des stratégies pour améliorer les populations de touladis. Ces objectifs étaient d'accroître la santé des populations de touladi dans toute la zone, en mettant particulièrement l'accent sur l'abondance des touladis matures (> 400 mm). Au cours de la période 2018-2020, le ministère et le conseil consultatif ont examiné les objectifs, les questions de gestion et les données de surveillance les plus récentes. Depuis la

modification du règlement de 2010, des changements positifs ont été observés dans plusieurs indicateurs de la santé de la population. Cependant, ces populations n'ont pas encore atteint les niveaux souhaités d'abondance ou de structure d'âge.

Contexte

En 2000, le Northeast Lake Trout Project a été lancé pour évaluer la santé des populations de touladi de la région nord-est. Une surveillance approfondie du touladi dans la ZGP 10 a révélé que les populations n'étaient pas viables, 68 % des lacs étant en dessous des niveaux d'abondance souhaités et 42 % des lacs présentant une mortalité par pêche élevée. Les facteurs à l'origine du stress subi par les populations de touladi sont l'augmentation de l'accès routier, la forte pression de pêche et l'incidence des espèces introduites. La modélisation a indiqué que le règlement actuel assurerait la protection des touladis matures et permettrait une croissance des populations tout en offrant des possibilités de pêche à la ligne. Depuis la modification en 2010, le ministère a continué à surveiller les populations de touladis dans la ZGP 10.

Plan de gestion de la pêche dans la ZGP 10

Le ministère a élaboré un plan de gestion de la pêche pour la ZGP 10. L'objectif principal pour le touladi est :

- augmenter l'abondance et améliorer la structure d'âge des touladis en mettant l'accent sur les touladis matures.

Il est recommandé, en tenant compte des commentaires du conseil consultatif de la ZPG 10, de maintenir les règlements actuels. Cette recommandation vise à continuer de réaliser des progrès vers l'atteinte de l'objectif qui a été fixé. Le touladi a une croissance lente et atteint sa maturité plus tard que d'autres espèces. Ces caractéristiques de croissance lente limitent la rapidité avec laquelle une population peut se reconstituer. Le ministère continuera à surveiller la situation du touladi dans la ZGP 10 et à réévaluer le succès du règlement.

Communiquez vos commentaires: www.ero.ontario.ca/fr/notice/019-6024